

COMMUNIQUE AUX MEDIAS

Dangers naturels – risques de crues :

le RCV propose 8 mesures pour mieux protéger la population

Le Rassemblement Citoyen Valais a proposé au Conseil d'Etat et à la députation 8 mesures concrètes visant à protéger la population pour mieux faire face aux catastrophes naturelles. Afin de les faire connaître aux citoyennes et citoyens, nous les énumérons ci-dessous.

Le 9 septembre 2019, le RCV a adressé un courrier recommandé au Conseil d'Etat, avec copie à la députation, afin de proposer **8 mesures préventives, au niveau structurel et de l'information dont les messages d'alerte**, de manière à anticiper les dangers liés aux catastrophes naturelles. **Nous demandons aux autorités de les prendre en considération et de les adopter au plus vite afin d'éviter de nouveaux drames.**

Nous vous prions de prendre connaissance du courrier précité qui se trouve en pièce jointe.

Nous rappelons (cf notre communiqué du 26.07.2019) que nous avons interpellé le Conseil d'Etat, le 26 juillet 2019, afin de proposer la mise en place d'une nouvelle stratégie pour la « gestion de l'eau », incluant également les aspects sécuritaires. A ce jour, aucune réponse ne nous a été transmise.

Afin d'être concrets, nous listons ci-dessous les mesures proposées aux autorités :

1. intégrer dans le cursus scolaire un enseignement éducatif et préventif pour informer notre jeunesse quant aux risques naturels et aux comportements à adopter, dont ceux liés aux cours d'eau ;
2. planifier des campagnes d'informations préventives, au moment opportun, afin de sensibiliser la population et nos hôtes aux dangers de crues et de laves torrentielles, en s'inspirant de ce qui a été réalisé par la société Hydro ;
3. mettre sur pied avec les organes compétents et en collaboration avec les médias, une stratégie et des instruments de communication permettant de relayer les informations météo urgentes annonçant les dangers ;
4. exiger des communes et assurer le contrôle afin que les zones inondables sur les bassins versants ne puissent être occupées d'infrastructures telles que places de pic-nic, zones de loisirs, places de parc, routes, sentiers,... ;
5. équiper les rives et emplacements inondables de panneaux d'information et de mise en garde dans les différentes langues. Selon la situation et les ressources à disposition, renforcer le dispositif par des sirènes répercutant « l'alarme eau » ou un message. Au besoin, en limiter les accès ;
6. mettre en place un système de communication via différents moteurs de communication en s'inspirant des « SMS prio » permettant au canton d'informer les citoyennes et citoyens des situations dangereuses. Ce drame démontre que les informations urgentes ne peuvent être uniquement transmises par les communes à leurs habitants ;
7. mettre en place les collaborations nécessaires entre les spécialistes annonçant les dangers, ceux exploitant ces informations et les forces de police ou du service du feu afin de prendre une influence rapide pour inciter la population à quitter les abords des affluents en cas de danger annoncé.

8. installer aux endroits concernés des systèmes d'alarme pour interrompre le trafic en cas de lave torrentielle (ex. val Ferret), par analogie avec les systèmes existants pour les avalanches (ex. région de St-Gingolph).

A relever que le RCV, comme pour les autres propositions transmises aux autorités, se tient à disposition de ces dernières pour collaborer aux réflexions en apportant ses compétences citoyennes.

Sion, le 16 septembre 2019

Contacts pour les médias :

- Jean-Marie Bornet, co-président du RCV, 079 220'49'89